



AVIS DE RENOUELEMENT DES MEMBRES NOMMÉS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS

En application des dispositions des articles L. 123-6 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire d'ITXASSOU informe les associations départementales :

- qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- familiales ;
- de retraités et de personnes âgées ;
- de personnes handicapées,

qu'il sera procédé prochainement au renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'ITXASSOU.

Lesdites associations disposent d'un délai de **QUINZE jours** à compter de l'affichage du présent avis pour formuler des propositions pour les nominations à opérer.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions seront présentées, conformément au 7^{ème} alinéa de l'article L.123-6 susmentionné, par l'Union départementale des associations familiales.

Sauf impossibilité dûment justifiée, les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées devront proposer au Maire une liste comportant au **moins 3 personnes** répondant aux conditions prévues par le 4^e alinéa de l'article L.123-6 susmentionné. Les associations ayant le même objet peuvent cependant proposer une liste commune.

Le présent avis sera affiché à la Mairie à compter de ce jour. Il sera également diffusé sur le site internet de la commune d'ITXASSOU (www.itxassou.fr).

Fait à ITXASSOU, le 24 juillet 2020
Mizel HIRIBARREN,

